

La justice ordonne la libération de Georges Ibrahim Abdallah emprisonné depuis 40 ans, enfin !



**LIBERTÉ POUR
GEORGES IBRAHIM
ABDALLAH !**

Arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, Georges Ibrahim Abdallah a été condamné à la perpétuité pour complicité d'assassinats à la suite d'un procès politique criblé d'irrégularités. Le procureur avait réclamé 10 ans d'emprisonnement.

Après 40 ans en prison, Georges Ibrahim Abdallah, le plus ancien prisonnier politique d'Europe, est libérable depuis 25 ans. Il aura fallu 11 demandes de libération conditionnelle pour que sa libération soit accordée une troisième fois par le tribunal d'application des peines. Par deux fois, alors que la justice d'application des peines avait décidé sa libération, les ambassades des États-Unis et d'Israël sont intervenues et ont obtenu des autorités françaises qu'elles le maintiennent en prison au prétexte qu'on ne libère pas un terroriste. Georges demande à être expulsé vers le Liban, dont les autorités ont déjà déclaré qu'elles étaient prêtes à l'accueillir, demandant même cette expulsion. Déjà en 2013, le tribunal d'application des peines avait accordé cette libération mais sous condition d'une expulsion vers le Liban. Manuel Valls alors ministre de l'intérieur avait refusé de signer l'arrêté d'expulsion. Le motif ? Georges Abdallah refuse de se repentir. L'État français poursuit alors son acharnement. Georges Abdallah restera en prison.

La France est l'un des rares États européens à avoir imposé à un militant politique une durée de détention plus longue que celle d'un Nelson Mandela sous le régime d'apartheid sud-africain.

Ce 15 novembre 2024, la justice a jugé, la peine a été effectuée, la loi doit s'appliquer ! Le sort de Georges Ibrahim Abdallah est désormais entre les mains du ministre de l'intérieur.

Nous demandons au Président de la République, au premier ministre et aux ministres concernés de faire le nécessaire pour que l'arrêté d'expulsion soit signé, afin que Georges Ibrahim Abdallah soit enfin libéré et puisse rejoindre sa famille au Liban.

La présidente de notre association, au nom de 14 organisations, a demandé un rendez-vous au Président de la République : à ce jour aucune réponse de sa part.

Ce n'est ni aux États-Unis, ni à Israël de dicter la justice en France.

L'acharnement des gouvernements français doit cesser ! Justice doit être rendue à Georges Ibrahim Abdallah !

Le Bureau National de l'AFPS, le 15 novembre 2024